



PREFET DE LA REGION RHÔNE-ALPES

Secrétariat Général  
pour les Affaires Régionales

**Arrêté n° 2015-297**

**portant reconnaissance comme groupement d'intérêt économique et environnemental forestier de l'association syndicale libre de gestion forestière des Cévennes Ardéchoises**

**LE PREFET DE LA REGION RHÔNE-ALPES,  
PREFET DU RHÔNE,  
Officier de la Légion d'Honneur  
Commandeur de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code forestier, notamment ses articles L.332-7, L.332-8, R.332-13, et D.332-14 à D.332-19 ;

Vu la demande de reconnaissance en qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental forestier (GIEEF) déposée le 27 juillet 2015 et complétée le 5 octobre 2015 par l'Association syndicale libre de gestion forestière des Cévennes Ardéchoises ;

Considérant que le projet de GIEEF présenté répond notamment aux conditions énoncées à l'article L.332-7-I du code forestier ;

Sur proposition du secrétaire général aux affaires régionales de Rhône-Alpes,

## **ARRÊTE**

### **Article 1<sup>er</sup>**

En application de l'article R.332-13 du code forestier, l'association syndicale libre de gestion forestière des Cévennes Ardéchoises est reconnue comme groupement d'intérêt économique et environnemental forestier.

### **Article 2**

La reconnaissance visée à l'article 1 est valable pendant une période de 19 ans à compter de la date de publication du présent arrêté. Pendant cette période, l'association syndicale libre de gestion forestière des Cévennes Ardéchoises porte sans délai à la connaissance du préfet de région toute modification susceptible de remettre en cause la reconnaissance visée à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

Le secrétaire général aux affaires régionales et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Rhône-Alpes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Lyon, le 2 novembre 2015

Le Préfet de la Région Rhône-Alpes  
Préfet du Rhône

Michel Delpuech